



Paris, le 19 avril 2012

Reprise du contrat de liquidité de Foncière des Murs avec mise en œuvre d'un nouveau contrat auprès de Natixis

Dans le cadre de sa récente augmentation de capital, Foncière des Murs avait annoncé, le 27 février dernier, la suspension de son contrat de liquidité conclu avec la société SG Securities à compter du 22 février 2012.

Foncière des Murs annonce aujourd'hui qu'il a été mis fin au contrat de liquidité confié à SG Securities le 19 avril 2012. A cette date les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 334 titres FONCIERE DES MURS
- 250 003,13 €

A partir du 20 avril 2012 et pour une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, Foncière des Murs a confié à Natixis la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 8 mars 2011. Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au contrat de liquidité :

- 1 334 titres FONCIERE DES MURS
- 250 003,13 €

A propos de Foncière des Murs

Foncière des Murs, filiale de Foncière des Régions, est spécialisée dans la détention de murs d'exploitation notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la santé et des commerces d'exploitation.

Au 31 décembre 2011, le patrimoine de la société est de 2,9 milliards d'euros. La durée moyenne des baux est de 8 ans et le taux d'occupation est de 100% avec des locataires de 1er rang.

Partenaire immobilier des grands acteurs des murs d'exploitation, Foncière des Murs est dirigée par Dominique Ozanne, Directeur Général et Membre du Comité de Direction de Foncière des Régions.

Contact: Foncière des Murs

Cécile Boyer . Secrétaire Général

Tél. : 01 58 97 54 47

cecile.boyer@fdr.fr

Retrouvez ce communiqué sur www.foncieredesmurs.fr